

LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC DURANT LES ANNÉES TRENTE

Albert Faucher

Volume 96, numéro 4, décembre 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1087018ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1087018ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Faucher, A. (2020). LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC DURANT LES ANNÉES TRENTE. *L'Actualité économique*, 96(4), 567–584.
<https://doi.org/10.7202/1087018ar>

LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC DURANT LES ANNÉES TRENTE

Albert FAUCHER
Département d'économique
Université Laval

Le récit commence à Québec, où la signature d'un contrat avec la Quebec Power en 1925 déclenche l'épique combat du docteur Hamel et de T.D. Bouchard contre les grandes compagnies privées d'électricité qu'ils accusent de pratiques monopolistiques et de mark-up exorbitants. Il se poursuit avec la réponse des gouvernements: la Commission municipale d'enquête Bouchard en 1930, puis la Commission provinciale d'enquête Lapointe en 1934. Elles recommandent toutes deux la municipalisation de la distribution d'électricité, mais le gouvernement Taschereau passe outre.

La conclusion est mordante envers le grand capital américain et les politiciens québécois. Le Québec était bien doté pour la production d'électricité, mais institutionnellement bien mal préparé. En dehors du développement spectaculaire de la grande industrie (des pâtes et papiers et de l'aluminium) dans la Mauricie et le Saguenay, l'industrie hydro-électrique a peu fait pour la promotion économique du Québec. Les compagnies d'électricité pratiquaient des prix de monopole, écréaient le consommateur domestique, commercial et industriel du reste de la province, et combattaient féroceMENT toute tentative de municipalisation ou idée d'étatisation.

On reconnaît la méthode et les thèmes chers à Faucher. Dans cette étude d'organisation industrielle et d'économie politique, l'économiste-historien et l'institutionnaliste nous démontre à travers la chronique des événements le bien-fondé des accusations de Hamel et de Bouchard à l'égard des compagnies d'électricité. Les États-Unis sont, comme dans toute son œuvre, omniprésents. Mais, alors que dans ses ouvrages précédents il éprouvait un mélange d'admiration et de crainte envers l'influence américaine, dans cette dernière œuvre, la crainte semble ici l'emporter.

Ce dernier projet de recherche, Faucher y pensait depuis au moins 1978, et fort probablement bien avant, car on peut déjà déceler son intérêt pour la question dans son article de 1966 «Pouvoir politique et pouvoir économique dans l'évolution du Canada français». Depuis sa retraite fin 1981, il y travaillait lorsque sa santé lui permettait. En 1990, il confiait sa documentation aux H.E.C. dans l'espoir que nous la ferions fructifier. Voilà comment ce texte se retrouve dans la revue aujourd'hui. C'est un texte posthume: il n'a donc jamais été révisé par l'auteur. Nous avons retranché des sections répétitives ou obscures, ajouté des portions d'un autre texte et des titres, corrigé des expressions pour le rendre plus agréable à lire tout en respectant sa pensée.

Ruth DUPRÉ

INTRODUCTION

La contribution de l'industrie hydro-électrique au développement industriel du Québec ne fait aucun doute. John Dales a écrit sur le sujet un ouvrage qui fait autorité¹. C'est sur le plan du nouvel industrialisme au XX^e siècle, celui du développement lié à la mise en valeur des richesses naturelles, que la contribution s'est davantage manifestée. C'est ce que j'ai essayé de montrer dans mon essai sur «Le caractère continental de l'industrialisation au Québec»². Le développement industriel le plus marquant s'est déroulé dans les régions du bouclier canadien avec l'industrie des pâtes et papiers, grâce au capital, à la technique et au marché américains. Cette industrie en a entraîné d'autres, et avec elle s'est développée, comme en symbiose, l'industrie hydro-électrique. La Canadian International Paper dans la région du Saint-Maurice, ou la Price Brothers dans la région du Lac-Saint-Jean ont été des exemples de ces «entraîneurs». Ces entreprises ont acquis des sites hydro-électriques à bon marché, ce qui leur a permis d'organiser leur propre production de l'énergie dont elles avaient besoin et même de vendre leur surplus de production, en certains cas. Leur besoin d'énergie les incitait à émigrer vers le nord où abondent les sites hydro-électriques. Les régions de la Mauricie, du Lac-Saint-Jean, et de l'Ottawa-Gatineau devaient recueillir la plus grande part des investissements américains dans les papeteries québécoises. En s'établissant en territoire nouveau, ces usines y apportaient l'électrification. Elles ont transformé de simples hameaux en petites villes comme Dolbeau, Kénogami, Grand-Mère, Shawinigan, ou La Tuque.

La compagnie Price devint, vers 1914, la plus grande consommatrice d'électricité dans la région du Lac-Saint-Jean. Sa politique d'expansion entraînait une participation plus généreuse au développement hydro-électrique. Ses projets de harnachement du Saguenay exigeaient des dépenses énormes. Aussi Price dû-t-il faire appel à la finance américaine. Elle s'associa à Duke, le magnat du tabac de la Virginie, pour constituer le consortium Duke-Price. Puis Price vendit ses intérêts à Davis, le président de l'Aluminium Company of America. C'est ainsi que les sites hydro-électriques de la région devinrent le fief de l'ALCOA.

Les étapes de ce type de développement me paraissent caractéristiques. D'abord l'industrie des pâtes et papiers construit des centrales d'énergie pour ses propres besoins. Puis la croissance de cette industrie pose un problème de rareté d'énergie qu'on ne peut résoudre adéquatement sans recourir aux syndicats financiers des États-Unis. La solution du problème s'avérant plus qu'adéquate aux besoins propres des usines de la région, dans le Lac-Saint-Jean notamment, un surplus d'énergie attire d'autres industries. L'Aluminium Company of America s'y est installée.

1. *Hydro-Electricity and Industrial Development, Quebec 1898-1940*, Harvard University Press, Cambridge, 1957.

2. Publié dans *Recherches sociographiques*, vol. VI, no 3, sept.-déc. 1965, et reproduit dans *Histoire économique et unité canadienne*, Fides, Montréal, 1970, pp. 161-178.

Donc, incontestablement, l'énergie hydro-électrique a étayé l'industrialisation au Québec. La question à l'étude n'est donc pas là. Il s'agit plutôt de savoir quel type d'industrialisation l'énergie électrique a favorisé et, surtout, il s'agit de savoir **si vraiment les compagnies hydro-électriques**, comme la Montreal Light, Heat and Power, la Shawinigan Water & Power, ou la Southern Canada Power, **ont soutenu la promotion économique de la province de Québec**, en dehors d'un réseau d'entreprises liées aux États-Unis, par la finance, le marché et la technique. Une tarification préférentielle accordée aux entreprises de ce réseau nous fait entrevoir que ces compagnies d'électricité ont procédé de façon discriminatoire en favorisant plus particulièrement la Mauricie, par exemple. Si on ne regarde que le secteur du nouvel industrialisme, on oublie qu'il y eut dans les années 1920, et surtout dans les années 1930, une **question de l'électricité** au Québec. C'est à cette question que je veux consacrer mes efforts de recherche.

Qu'est-ce donc que cette question de l'électricité? Essentiellement, c'est un mouvement de l'opinion publique contre les compagnies d'électricité qui, disait-on, faisaient payer trop cher leur produit aux consommateurs urbains et qui refusaient ou ne se souciaient pas de desservir les milieux ruraux. Il s'agit bien d'une question à deux volets. Elle a son côté urbain : les compagnies font payer trop cher l'électricité dans les municipalités urbaines; elle a aussi son côté rural : les compagnies refusent d'étendre leurs services aux municipalités rurales. Comme question politique, ou sujet de propagande électorale, elle se manifeste en deux phases. D'abord, c'est une question municipale, mettant en cause les cités de Québec, de Montréal, de Saint-Hyacinthe, et quelques autres; ensuite, disons à compter de 1934, elle devient provinciale, canadienne, continentale même, en ce sens qu'elle prend des dimensions de plus en plus grandes, disons coextensives aux aires d'opération des compagnies qui sont mises au ban de l'opinion publique et qui s'organisent à l'échelle continentale. Comme événement, la question a sa durée, son étendue : elle s'exprime dans le temps et dans l'espace; il faut la raconter, il convient de la situer. C'est à ce récit que nous allons nous appliquer d'abord. En second lieu, nous l'examinerons comme sujet de division et de polarisation de l'opinion publique et de l'action politique. Pour terminer, nous tenterons d'insérer cette historique question dans le problème de l'économie québécoise.

1. LA CITÉ DE QUÉBEC ET LA QUEBEC POWER : LE DOCTEUR HAMEL S'ENGAGE

En 1925, la Cité de Québec signait un contrat avec la compagnie Quebec Power par lequel cette compagnie s'engageait à lui fournir l'électricité pour l'éclairage des rues et pour la force motrice. C'est ce contrat qui fut mis en question à la suite de certaines interventions, dont celles du député de Saint-Hyacinthe, T.D. Bouchard, à l'Assemblée législative, et du dentiste Philippe Hamel, à titre de simple citoyen de la ville de Québec. En 1928, à l'Assemblée législative de Québec, le député de Saint-Hyacinthe avait préparé une déclaration sur le sujet. Elle ne put être lue en chambre à cause d'une prorogation hâtive de la session, mais elle fut

quand même remise à la presse. Elle fut publiée dans *L'Action Catholique*, journal quotidien de Québec. La même année, le docteur Hamel découvrait, comme par hasard, le trust de l'électricité.

Hamel avait entendu parler des travaux d'enquête de la Federal Trade Commission aux États-Unis. Il cherchait dans les travaux de cette commission sur les pratiques monopolistiques une explication aux prix élevés des produits pharmaceutiques qui gênaient la pratique de la profession dentaire. En 1929, il cherchait, plus ardemment encore, une explication au krach financier d'octobre. Il y découvrit la source des abus qu'avait dénoncés T.D. Bouchard : le trust de l'électricité. Telle fut l'origine de la précaire amitié Bouchard-Hamel. Deux mois après le krach de la Bourse, soit en décembre 1929, le docteur Hamel écrivait au maire de la ville de Québec, Oscar Auger, pour lui dire que la compagnie Quebec Power imposait des tarifs exorbitants aux citoyens de la Cité de Québec. Il écrivait notamment :

«Après une étude appuyée sur des documents pris aux sources les plus autorisées³ [...] je suis contraint de conclure que les taux d'électricité dans la Cité de Québec sont exorbitants.»

Bien plus, continue le docteur Hamel, le contrat de 1925 avec la Quebec Power impose à la Cité de Québec un taux «plus élevé que le plus haut prix fixé par la Commission des services publics pour toutes les municipalités desservies par la dite compagnie» (la ville de Lévis exceptée). Jusque là, il n'y aurait pas eu matière à provoquer l'ire des intérêts dominants, mais le docteur Hamel ajoute que ce contrat pourrait être annulé, opinion qui sera corroborée par l'avis légal de maître Louis St-Laurent. Plus encore, le docteur Hamel va jusqu'à soulever la question de la municipalisation, en ces termes : «Partout où il y a municipalisation ou le contrôle par l'État au Canada, le prix de l'électricité est inférieur au nôtre». Il ajoute, comme pour justifier moralement son assertion, que les compagnies d'utilité publique dissimulent «l'exact coût de la production d'un kilowatt». Si l'on ajoute à ces citations deux autres remarques du docteur Hamel, nous complétons l'acte d'accusation. Premièrement, on vend à l'Ontario un surplus à un taux bien inférieur à celui que nous réclame la compagnie, à Québec; la province d'Ontario exporte même quelques 800 millions de kwh d'énergie électrique aux États-Unis. Deuxièmement, à l'échelle comparative, la Cité de Québec se trouve humiliée : par exemple, à Québec, une grande institution, vivant de charité publique, paie 4 920 \$ pour un an d'électricité. À Hamilton, une institution semblable aurait payé 883,68 \$.

Voilà la question. Elle est lancée dans les journaux : l'opinion publique se divise, pour ou contre, grâce au docteur Hamel qui eut le courage de la dénonciation. Il demeure le père de la question de l'électricité dans la province pour l'avoir véhiculée dans le public, mais il a toujours dit que T.D. Bouchard, politiquement engagé dans l'action municipale, l'avait soulevée, et d'une façon plus pratique qu'idéologique.

3. Le Docteur Hamel avait écrit aux ingénieurs des villes et avait obtenu d'eux les documents nécessaires. Archives de l'Hôtel de Ville, Québec.

En ce qui concerne la Cité de Québec, la question remontait à 1925, alors que le Conseil de ville signait un contrat avec la compagnie Quebec Power, pour dix ans. À la séance du Conseil de ville du 28 août 1925, il est résolu :

«que ce conseil accepte les prix et les conditions stipulées dans la lettre ci-annexée de la Quebec Power Company, du 10 août 1925, et lui accorde par les présentes, pour une période de dix années, commençant le 1^{er} août 1925, et finissant le 31 juillet 1935, le contrat pour l'éclairage à l'électricité des rues et bâtisses municipales de la Cité de Québec, ainsi que pour l'emploi de la force motrice électrique requise pour les besoins de la Cité» [...] «à la condition que la dite compagnie accorde l'éclairage domestique à l'électricité à un taux n'excédant pas 6 centins, à compter du premier janvier 1926⁴».

Dans sa lettre au maire de Québec, en décembre 1929, le docteur Hamel met en comparaison les divers taux d'électricité payés dans quelques municipalités canadiennes. Ainsi, il compare ce qu'il en coûte à une famille consommant 100 kwh par mois durant un an : à Québec 66,00 \$; à Winnipeg 36,00 \$; à Ottawa 33,00 \$; à Toronto 30,25 \$; à Régina 25,76 \$; à Kingston 25,20 \$; et à Hamilton 20,88 \$. Entre deux ménages ou unités de consommation, qui dépenseraient chacun 1 000 kwh par mois durant un an, au lieu de 100, l'écart serait encore plus marqué, à cause des structures de la tarification. Par exemple : Québec 600,00 \$; Régina 180,50 \$... Pour un poêle électrique consommant 500 kwh par mois durant un an, l'écart entre les deux extrêmes est frappant : Ottawa 30,00 \$; Québec 126,00 \$⁵.

Ayant intitulé sa lettre au maire de Québec «Prix de l'électricité à Québec et ailleurs», le docteur Hamel en fait, encore en 1930, une affaire locale. Il parle de la situation ailleurs, mais uniquement pour la comparer à celle de Québec. En même temps, il vise à réveiller l'opinion publique de la Cité de Québec d'abord, puis de toute la province ensuite, en diffusant l'information dans les journaux qui veulent bien la publier. La situation à Québec ne diffère pas tellement de celle de Montréal, dit le docteur Hamel ; toute la province en souffre, elle est victime d'un prix de monopole. Le trust de l'électricité s'intéresse beaucoup plus à produire des profits par le mouillage de son capital financier qu'à servir le public. Voilà les deux mots-vedettes du plaidoyer du docteur Hamel : trust et mouillage de stock. C'est le langage de la Federal Trade Commission de Washington.

Face à l'opinion publique, la direction de la Cité de Québec réagit à ce plaidoyer en nommant une commission d'enquête, la Commission Bouchard, dont font partie le docteur Hamel lui-même et l'échevin Bédard. C'était donner une plateforme à la question. Bon gré mal gré, les journaux allaient en parler et diffuser de l'information. Albert Rioux, pour le compte de l'Union Catholique des Cultivateurs commence à parler d'électrification rurale. Il en est question dans *L'Action Catholique*, dès novembre 1930. Enfin, suite à l'enquête de la Commission Bouchard, on commence à parler ouvertement du «trust de l'électricité» à l'été de 1931. Eugène L'Heureux parle de la «question nationale de l'électricité». Et en décembre 1933, à la suite d'une élection en Beauce, on accuse le

4. Archives de l'Hôtel de Ville, Québec.

5. La compagnie Quebec Power impose une taxe spéciale sur les cuisinières électriques.

docteur Hamel de faire de la politique avec cette question. En effet, le sujet était devenu éminemment politique, ainsi le voulait le docteur Hamel. Mais il y avait plus : au-delà et au-dessus de toute faction politique existait depuis la fin de 1933 la Ligue des Consommateurs d'électricité. C'est elle qui emmène T.D. Bouchard sur la scène du Palais Montcalm à Québec, en 1934, pour y prononcer une conférence. Il est présenté par Philippe Hamel et remercié par Ernest Ouellet, conseiller législatif. Cela faisait équipe du tonnerre.

[...]

Le rapport Bouchard contient une analyse comparative des taux d'électricité et, de ce point de vue, il reprend et complète les données compilées par le docteur Hamel, données qu'il avait envoyées au maire Oscar Auger, le 9 décembre 1929. Dans ce rapport, les tarifs en vigueur dans la Cité de Québec sont comparés à ceux d'autres villes, canadiennes et américaines. Il y est aussi question de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et de son efficacité économique. La Commission Bouchard recommande également la municipalisation du service de distribution, qui achèterait l'énergie des compagnies privées. Enfin, elle recommande la création d'une Hydro provinciale pour la construction de centrales électriques.

Le Conseil de ville adopta le rapport et demanda à son ingénieur d'estimer ce qu'il en coûterait à la Cité pour organiser un service municipal de distribution. C'était au début de 1931. Cette décision suscita une vive réaction de la part de la compagnie Quebec Power, qui répliqua par la voix de son président, M. Smith. Consultée par la Cité de Québec, l'étude légale de maître Louis St-Laurent avait émis l'avis que la Cité pourrait en toute légitimité municipaliser le service, et qu'elle pourrait même résilier son contrat avec la compagnie, à condition de donner un préavis de deux ans. La compagnie Quebec Power semble avoir alors usé de tactiques dilatoires. M. Smith se présente à l'Hôtel de ville le 26 mars seulement, il n'annonce pas de baisse de taux, il dit du mal de l'Hydro-Ontario, il prétend que sa compagnie se trouve en mauvaise posture financière et, enfin, il propose la formation d'un comité conjoint en vue d'élaborer des propositions. Effectivement, le 6 avril suivant, la compagnie présente des propositions telles qu'une baisse des tarifs domestiques et une baisse de 10 % pour l'éclairage des rues, dont le tarif demeure néanmoins le double de celui d'Ottawa. La Cité de Québec rejette ces propositions.

Déjà, la Cité de Québec avait entrepris des démarches auprès de l'Assemblée législative pour obtenir un amendement à sa Charte, qui l'autoriserait à ouvrir des procédures de municipalisation des services électriques. Le projet échoue au Conseil législatif sur un point de procédure. De nouveau, en 1932, la ville demande le droit de municipaliser. Nouvel échec. Smith et ses procureurs s'agitent, ils se font les défenseurs des droits acquis et, avec eux, Monsieur Taschereau allègue l'obligation qu'il a de protéger le capital. La demande de la Cité de Québec est refusée. Nouvelle supplique de la Cité de Québec, en 1933, pour obtenir le pouvoir de municipaliser tous les services d'électricité. Troisième échec. À ce point, le Conseil municipal nomme une commission d'ingénieurs et demande à la population d'en attendre paisiblement le rapport. Ce dernier paraît le 18 août, pour dire ce qu'on sait déjà :

la ville paie des prix exorbitants pour ses services d'électricité. Elle donne toutefois une certaine estimation des coûts de la municipalisation projetée, mais non légitimée encore. Il est question de référendum sur le principe de la municipalisation, mais en vain, car la majorité du conseil municipal, dès novembre 1933, fait volte-face et se prononce en faveur de l'entreprise privée à la suite de démarches mystérieuses du maire Lavigneur auprès de la compagnie Quebec Power.

Sans tenir compte de l'opinion publique, sans tenir compte des recommandations des ingénieurs sur la possibilité d'une régie municipale, le maire et quatre membres du comité exécutif passent, le 30 novembre 1933, une résolution qu'ils feront ensuite entériner par le conseil municipal. Celle-ci prévoit le renouvellement, deux ans avant terme, du contrat avec la compagnie Quebec Power. Le renouvellement est d'une durée de dix ans. Il modifie peu la tarification. On ne peut même pas dire si la Cité de Québec obtient des tarifs plus avantageux, tellement les échelles de calcul sont compliquées.

2. LA COMMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (AUTOMNE 1934)

À ce moment, on commence à se demander ici et là s'il ne vaudrait pas mieux changer de maire, et si on ne devrait pas élire à la mairie de Québec un homme nouveau qui remettrait tout en question en démasquant l'asservissement de la Commission des services publics aux intérêts de la compagnie Quebec Power. Cela rend inconfortable la position du gouvernement et, du même coup, transpose la question du municipal au provincial. Toutes les municipalités sont impliquées. Le gouvernement Taschereau réagit d'une façon caractéristique: il nomme une commission présidée par le procureur de la Cité de Québec, Ernest Lapointe, un membre notoire du Parti libéral: c'est la célèbre Commission de l'électricité de la Province de Québec. Commission bizarre, commission sans mandat légal ni précis, car aucune loi ou arrêté ministériel la définissent, aucun avis de sa création ne paraît dans la *Gazette Officielle*. La Commission Lapointe n'a pouvoir de quérir ni personne ni document. Simple créature de Monsieur Taschereau, proclame J. Ernest Grégoire. Pourtant, elle n'en aura pas moins le mérite d'attirer à elle des groupes aussi importants que l'Union Catholique des Cultivateurs, représentée par son secrétaire Albert Rioux, et l'Union des municipalités, représentée par son secrétaire-trésorier, T.D. Bouchard.

L'implication de l'Union Catholique des Cultivateurs soulève naturellement la question suivante: pourquoi, encore dans les années 1930, les milieux ruraux de la province de Québec, sont, en grande majorité, privés des bienfaits de l'électricité? La réponse à cette question provient d'une enquête, menée en 1934, à l'aide d'un questionnaire auquel répondirent 143 personnes et centres régionaux de toutes les parties de la province. L'échantillon nous paraît révélateur, et les réponses recueillies nous éclairent sur l'état d'infériorité des campagnes face au monopole de la Compagnie Shawinigan Power et de ses filiales. L'enquête montre, en effet, que les compagnies ne sont pas intéressées à desservir les campagnes, la clientèle n'étant pas assez payante. Elles préfèrent réduire le nombre des clients et maintenir

les prix, plutôt que d'ajuster les prix en proportion des coûts réels et d'étendre le service. Sur les 143 milieux de la province touchés par l'enquête, 39 % n'avaient pas l'électricité. Le pourcentage des fermes électrifiées ne dépassait pas 10 %. De plus, l'enquête attire l'attention sur le fait, bien caractéristique, que ceux des cultivateurs qui ont l'électricité s'en servent bien peu. «Peu de cultivateurs ont le courant sur la ferme, écrit monsieur Rioux. Ceux qui l'ont s'en servent très peu, parce que c'est trop cher.»

Il s'agit d'une enquête menée au creux de la crise des années 1930. Certains cultivateurs ont envoyé, avec leurs réponses au questionnaire, des factures indiquant quelle quantité ils avaient consommé et à quel prix. La moyenne de consommation au compte mensuel était de 29 kwh, au prix moyen de 9,79 cents. En comparaison, les prix payés à l'Hydro-Ontario par une catégorie semblable de consommateurs-cultivateurs, et à la Tennessee Valley Authority aux États-Unis, font tout simplement rêver, le taux du deuxième échelon de l'Hydro-Ontario étant de 2 cents ou moins. Au Québec, les taux sont ainsi structurés que les cultivateurs arrivent difficilement à dépenser la charge minimale.

L'Union des municipalités, de son côté, appuie sa critique des taux d'électricité sur une publication du Bureau fédéral de la statistique qui s'intitule *Nombres indices des taux d'électricité*. Cet artifice permet d'établir une comparaison des taux en vigueur dans les villes de la province avec ceux des villes des autres provinces où les sources d'énergie sont exploitées en régie publique, soit provinciale, soit municipale. Comparant, par exemple, les prix de 180 kwh à Montréal sous l'entreprise privée et à Toronto sous la régie municipale, ceux de Québec et d'Ottawa, de Trois-Rivières et de Ste-Catharines, on obtient pour l'éclairage résidentiel les résultats suivants: Montréal 5,55 \$; Québec 5,16 \$; Trois-Rivières 5,16 \$; Toronto 2,70 \$; Ottawa et Ste-Catharines 2,19 \$. Pourtant, on avait établi que le coût de production et de distribution était moins élevé dans la province de Québec que partout ailleurs. Voici, par exemple, ce qu'en disait le *Financial Post*, dans sa livraison du 10 août 1928:

«L'entreprise privée dans la Province de Québec, au cours de 1927, a produit 30 % plus de puissance que l'entreprise publique (l'Hydro) dans la province de l'Ontario, bien que dans cette dernière province, l'on ait employé 80 % plus d'employés pour produire cette quantité moindre [...] La régie publique de l'Ontario coûte plus cher par cheval-vapeur développé que toutes les autres régies publiques au Canada, alors que l'administration en régie privée dans la province de Québec, où un plus grand encouragement est donné aux capitalistes et où on évite un dédoublement inutile, entraîne un coût considérablement plus bas que partout ailleurs au Canada».

C'est au Québec que les centrales électriques sont aménagées et exploitées au plus bas coût de tout le continent, et peut-être même du monde entier. Dans les années 1930, la province de Québec domine toutes les provinces par l'abondance des sites hydro-électriques et par le développement de son potentiel. Elle compte pour les 2/5 de tout le potentiel du pays d'après une estimation faite en 1934. On pourrait croire que les avantages naturels du Québec permettraient des coûts, et donc des taux, plus bas que partout ailleurs. Or c'est, au contraire, dans cette

province qu'on paie les taux les plus élevés, parce qu'aux coûts réels s'ajoutent les coûts de l'agiotage en bourse. C'est l'explication que donne T.D. Bouchard devant la Commission Lapointe en 1934 : dans la province de Québec, l'exploitation, la production et la distribution, sauf quelques rares exceptions, se font par l'entreprise privée, donc sous le signe du profit excessif. L'entreprise hydro-électrique, aux mains de l'entreprise privée, repose en grande partie sur un capital fictif dont il faut défrayer les coûts. La cause des prix exorbitants dans la province de Québec, elle est là, dit Bouchard. Elle n'est pas attribuable à l'entreprise privée comme telle, mais à la spéculation qu'elle pratique. Si on calcule le coût de production en divisant le capital affecté à la génération par la quantité de chevaux-vapeur produite, comme le fait le Bureau fédéral de la statistique, on obtient un coût moyen par cheval-vapeur égal, en 1934, à 127 \$ pour l'Ontario et à 144 \$ pour le Québec. L'écart s'explique, dit T.D. Bouchard, par le capital fictif, les pots-de-vin, les honoraires aux avocats-politiciens, et les commissions de courtage. L'enquête de la Federal Trade Commission des États-Unis, depuis 1928, a beaucoup contribué à éclairer ces aspects de la question. Monsieur Bouchard en a recueilli cette déclaration d'un ambassadeur américain, autrefois homme d'affaires lié aux entreprises électriques, Frédéric M. Sackett. Retenons ce que ce dernier disait en 1930 devant la Commission américaine :

«Je ne connais aucune autre industrie manufacturière que celle de l'électricité, où le prix de vente du produit à la grande masse des consommateurs est 15 fois plus élevé que le coût réel de production de l'article vendu. Mon but est de signaler bien clairement une faiblesse qui demande votre plus grande attention au cours de ces délibérations. Tant et aussi longtemps que l'industrie du pouvoir ne sera pas amenée en ligne avec les autres industries sous le rapport de son coût de production avec le prix payé par le consommateur du produit, il n'y a pas lieu d'espérer que cette grande industrie s'améliore [...] Que le courant électrique soit produit par le pouvoir hydraulique (avec ses usines auxiliaires) ou par des machines à vapeur modernes, il peut être raisonnablement dit qu'une usine économique produit son courant pour 3 ou 4 dixièmes de cent le kilowatt-heure. Dans la plupart des grands centres de population, aux États-Unis, pour le moins, les consommateurs payent pour le service domestique environ six cents le kwh, ce qui est de quinze à vingt fois son coût de production.»

Et T.D. Bouchard d'ajouter :

«La cherté du courant dans la province de Québec est pour la plus grande partie due à la manipulation des stocks, mais il n'y a aucun doute que les gros salaires payés aux directeurs, les honoraires considérables et les ristournes dont bénéficient les avocats-politiciens, les bonis aux officiers et employés supérieurs, les allocations annuelles payées aux titulaires de sinécures gratifiés de leur position pour conserver la bonne grâce de parents ou d'amis pouvant influencer les décisions des grandes administrations publiques, contribuent aussi considérablement à maintenir les hauts taux de l'électricité chez nous. Il y a lieu de présumer que nos grandes compagnies hydro-électriques ont été administrées dans les hautes sphères comme l'ont été les monopoles qui ont fait l'objet de l'enquête Stevens à Ottawa.»

Au Québec, les trois classes de consommateurs d'énergie électrique se plaignent de la cherté de l'électricité : les consommateurs domestiques, les consommateurs commerciaux, les consommateurs d'énergie motrice. Chez le

consommateur domestique, la cherté a pour effet de diminuer la consommation *per capita*; elle affecte le standard de vie, le bien-être des familles. En 1934, la consommation moyenne *per capita* est de 1 558 kwh en Ontario et de 621 au Québec. L'Ontario compte pour 55,6 % de la consommation domestique totale du Canada, le Québec pour 14,6 % seulement; le prix moyen de la consommation domestique au Québec est de 3,43 cents, et en Ontario de 1,77 cent. À la catégorie des consommateurs commerciaux appartiennent non seulement les maisons de commerce, mais aussi les maisons d'éducation, les hôpitaux, les églises. Leurs dépenses d'électricité représentent une part importante de leurs coûts d'opération. Enfin, les consommateurs industriels souffrent du coût exorbitant de l'énergie dans la province, au point de décourager les implantations d'entreprises.

On comprend alors que certaines municipalités aient pris des initiatives dans les domaines de la distribution de l'énergie, car leur avenir industriel en dépendait. C'était d'ailleurs la seule façon pour elles de lutter contre les abus des compagnies d'électricité, la Commission des services publics n'y pouvant rien faire. Enfin, à l'abri de toute compétition, les compagnies administraient leurs prix; c'étaient des prix de monopole.

3. LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LA SCÈNE PROVINCIALE

On peut dire que la question de l'électricité gagne la scène provinciale depuis 1932. Philippe Hamel, dans un article paru dans *L'Action Catholique* du 14 juin 1932 accuse le gouvernement d'être de connivence avec le trust de l'électricité, et maintient que la dictature économique s'affirme plus fortement au Québec que nulle part ailleurs au Canada. Elle fait payer l'électricité jusqu'à sept fois plus cher qu'en Ontario, cependant que les compagnies d'électricité installées au Québec exportent directement aux États-Unis plus d'électricité qu'il n'en faut pour éclairer tous les magasins et les vendeuses de la province. Le Québec vend de l'électricité à l'Ontario à un prix que ne peut obtenir aucune de ses municipalités. Au Québec, dit-on alors, on débourse annuellement pour les services, domestique et commercial, 13 455 968 \$, alors qu'en Ontario on peut obtenir la même quantité de courant pour 6 927 353 \$. En réponse, le *Journal* et le *Soleil* imputent la différence au fait qu'au Québec les compagnies paient 850 000 \$ de plus en taxes qu'en Ontario. Admettons, réplique Hamel, que l'Ontario paie moins de taxes. Elle débourse cependant beaucoup plus pour sa main-d'œuvre. La force ouvrière est beaucoup plus nombreuse en Ontario et les ouvriers du service de l'Hydro retirent en salaires 5 202 371 \$ de plus que dans la Province de Québec, et l'Ontario compte 202 507 plus d'usagers que le Québec. Le trust, dit Hamel, ne se contente pas de s'emparer de toutes nos ressources naturelles pour les exploiter à son avantage en drainant l'épargne de notre population et en gérant nos budgets, mais il va jusqu'à priver d'électricité quelque 20 000 familles, et ce, durant une crise économique sans égal dans l'histoire.

Enfin, une lueur d'espoir perce dans un article de Philippe Hamel paru dans *L'Action Catholique* du 17 novembre 1932. Insull, le roi de l'électricité, est en

prison, en Grèce, incarcéré à la demande de la justice américaine. Il a ruiné l'épargne de 600 000 actionnaires dans une faillite colossale de 4 milliards de dollars. Entre autres tactiques, il aurait tenté d'imposer le silence à M. Sackett (cité plus haut), l'ambassadeur américain, à propos du commerce malhonnête des compagnies d'électricité. Ici, le docteur Hamel touche au nœud de la question : les prix imposés au consommateur ne reflètent pas les coûts de production ; ce sont des prix administrés par un pouvoir de monopole anonyme.

Voilà comment, à un moment donné, la lutte cesse sur le plan municipal : Hamel passe à l'attaque sur la scène provinciale, il cherche une nouvelle formation politique qui supporterait son combat. Bouchard aussi abandonne l'arène municipale, mais en s'orientant de façon différente. Il a quand même perdu foi dans la possibilité d'une victoire sur le plan municipal. L'année 1934 est celle des enjeux, de part et d'autre. Avec l'Union des Municipalités dont il était devenu le président, T.D. Bouchard monte à l'assaut des grandes compagnies en utilisant la Commission Lapointe comme tribune. Hamel, lui, va plus loin. Au-delà de la Commission Lapointe, où il présente le trust de l'électricité comme agent de corruption, il participe au mouvement de restauration promu par l'École Sociale Populaire. Il rédige les parties III et IV du programme de 1934. La note finale rédigée par le notaire Wilfrid Guérin donne à ce manifeste une allure de croisade de moralité politique et finit par donner le ton au programme de L'Action libérale nationale qui paraîtra l'année suivante. C'était lancer le docteur Hamel dans l'arène provinciale.

À l'automne de 1935, Philippe Hamel est candidat de L'Action libérale nationale dans Québec-Centre, mais T.D. Bouchard est devenu ministre de l'Industrie et du Commerce dans le cabinet Taschereau. À cette occasion, le docteur Hamel exprime des propos amers à l'adresse de Bouchard, dans *L'Action Catholique* du 18 novembre 1935. Il conclut en reprochant au ministre Bouchard de n'avoir rien fait pour résoudre le problème d'électricité des municipalités, tout en admettant que Bouchard avait participé à la croisade anti-trust. La vérité nous semble toutefois un peu plus nuancée. T.D. Bouchard appartenait à une vieille lignée de lutteurs municipaux. Vaincu dans l'arène municipale, il entre dans le cabinet Taschereau au terme d'un combat long, difficile, inutile, cependant que Philippe Hamel fourbit ses armes pour une nouvelle offensive sur le plan de la politique provinciale, au sein d'une coalition [l'Action libérale nationale de Paul Gouin et l'Union nationale de Maurice Duplessis] dans laquelle il apporte sa naïve expérience politique, à la faveur d'un clivage électoral qui met le clergé de son côté. On est contre le régime établi si on est contre les trusts, et contre le trust des trusts, celui de l'électricité ; on est censé appuyer la restauration d'un ordre politique si on prend parti contre les trusts. Il fallait néanmoins prendre garde aux manœuvres du parti au pouvoir. Le clergé en savait quelque chose et usait de prudence. Et le premier ministre de ce temps-là, très sensible à l'opinion publique qui le contestait, inquiet de la tournure des événements, avait demandé qu'on postât dans chaque paroisse un responsable du parti pour lui faire rapport des propos et agissements des curés et des notables.

Voilà donc la question provincialement politisée. C'est dire le moins, car elle est également à l'ordre du jour au niveau fédéral, à Ottawa; elle l'est aussi à Washington. Pour rester au Québec, soulignons que deux facteurs ont contribué à l'élargissement de la question: la faillite de l'effort de municipalisation des services électriques, d'une part, et l'affaire de la Beauharnois, d'autre part. Nous allons les aborder dans les deux sections qui suivent.

4. UNE EXPÉRIENCE MUNICIPALE INTÉRESSANTE: T.D. BOUCHARD À SAINT-HYACINTHE

T.D. Bouchard connaissait par expérience les effets bénéfiques de l'entreprise municipale dans la lutte contre le monopole; il savait que l'entreprise municipale, en réussissant à produire et à distribuer l'électricité à meilleur marché que les compagnies, avait démasqué le truquage des coûts. En prenant fait et cause pour la municipalisation, il s'appuyait sur l'expérience de la province de Québec elle-même en ce genre d'entreprise, sachant qu'avaient déjà existé 51 régies municipales et que 26 de ces régies s'étaient déjà livrées aux grandes compagnies. Pourquoi étaient-elles disparues? Les causes de leur disparition sont inscrites dans leur histoire même. Elles étaient nées du besoin populaire, mais sans l'appui efficace du gouvernement, et contre le gré des partis officiels de l'opposition, qui se sont toujours opposés à l'administration publique de l'entreprise hydro-électrique. De plus, elles avaient été combattues, plus ou moins ouvertement, par les suppôts de l'entreprise privée. Malgré tout, des régies municipales s'étaient constituées pour la simple raison que l'entreprise privée développait les régions de haute rentabilité et négligeait les autres. Au début de l'éclairage, la commercialisation de l'électricité n'avait d'attrait que dans les centres à forte densité démographique.

Le transport de l'électricité entraînait des pertes, d'où la tendance des compagnies à desservir les grands centres et à négliger les autres. Même plus tard, quand on eut amélioré les techniques de transport à longue distance, les compagnies ne se souciaient pas d'étendre leurs services aux régions moins peuplées, ou le firent en imposant des tarifs exorbitants aux consommateurs. Pour cette raison, certaines municipalités se crurent dans l'obligation de construire leurs propres lignes de distribution, si elles pouvaient acheter de l'énergie des compagnies, ou d'installer leurs propres génératrices, si ce n'était pas possible. Mais, en 1933, plus de la moitié de ces régies municipales s'étaient livrées à l'entreprise privée. Pourquoi cette dégringolade? À cause du développement démographique de ces centres desservis par les régies municipales et à cause aussi du développement des techniques de transport qui en réduisaient les coûts. Arrivées au seuil de la rentabilité tout en offrant à leurs contribuables des tarifs relativement très bas, ces entreprises municipales avaient vertu de démonstration et compromettaient l'avenir de l'entreprise privée. D'où l'idée de les anéantir. Les compagnies abaissaient alors leurs tarifs et produisaient un effet de découragement chez les promoteurs de régies municipales. L'inspiration venait des États-Unis. En vingt ans, aux États-Unis, les grosses sociétés avaient acheté la moitié des services municipaux, ceux-ci subissant le processus général d'absorption des petites entreprises par les grosses.

De toutes les expériences municipales, nous retenons celle de Saint-Hyacinthe comme la plus notoire, car elle est associée à la lutte de T.D. Bouchard, qui fut longtemps maire de la Cité et député du comté de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative. En 1933, T.D. Bouchard était maire de la Cité de Saint-Hyacinthe et il s'était lancé à l'assaut d'un monopole d'électricité qui tenait captive une population de 15 000 citoyens en lui faisant payer un tarif de 7½ cents le kwh pour l'éclairage domestique et 6 cents pour l'éclairage commercial. Au terme du contrat d'électricité, en 1933, les citoyens de Saint-Hyacinthe s'animent et présentèrent au Conseil de ville une requête signée par 80 % des consommateurs demandant une réduction des tarifs. Informée de cette requête populaire, la compagnie demeura insensible. C'est alors que le Conseil de ville, sous la direction de T.D. Bouchard, s'avisait d'intervenir directement en installant une centrale d'énergie. Bouchard avait été initié à cette espèce d'entreprise à titre de fonctionnaire municipal, la Cité de Saint-Hyacinthe ayant déjà opéré une centrale d'énergie. Dès 1910, en effet, Saint-Hyacinthe avait entrepris de produire de l'électricité dans le dessein d'en procurer à ses citoyens à meilleur marché. On payait dans ce temps-là 12½ cents le kwh pour l'éclairage domestique et commercial, et 6 cents pour l'éclairage des rues. T.D. Bouchard, en sa qualité de surintendant des travaux publics, avait réussi à convaincre le maire Paul-Frédéric Payan que l'intérêt public devait l'emporter sur l'intérêt privé. La tâche fut présumément difficile, vu que Payan était un des gros actionnaires de la compagnie d'électricité. Mais Payan était aussi manufacturier, et donc gros consommateur d'électricité. En thèse générale, T.D. Bouchard défendait l'idée qu'une entreprise municipale réussirait à produire son électricité au moyen de moteurs à gaz pauvre achetés en Angleterre, à vendre moitié prix sa production, tout en réalisant des bénéfices substantiels. Tout compte fait, T.D. Bouchard eut raison : on produisit, au coût de 0,9 cent un volume suffisant pour répondre à la demande des services publics, laissant à l'entreprise privée la clientèle domestique et commerciale. Mais l'entreprise municipale avait établi une preuve gênante pour la compagnie, ce qui entraîna une baisse des tarifs de la compagnie de 12 à 7½ cents. C'était réaliser une économie qui eut suffi à effacer en une année la dette contractée pour l'érection de la centrale. L'expérience aurait pu être concluante et engager la municipalité dans la voie de la municipalisation totale si Bouchard n'avait pas été évincé de l'arène municipale, dès 1912. Il avait été élu député, ses adversaires n'en voulaient plus comme fonctionnaire municipal. En 1916, le Conseil de ville signait un accord avec la compagnie et fermait sa centrale.

Vingt ans plus tard, encore étouffée par les tarifs exorbitants de la compagnie, et en plein creux de la crise, la Cité de Saint-Hyacinthe tentait sa seconde expérience. Elle ouvrait une centrale à moteurs Diesel en décembre 1934, cette fois pour approvisionner la clientèle domestique et pour répondre à 40 % de la clientèle commerciale, à des tarifs égaux à 50 % de ceux de la compagnie. Cette fois, cependant, la compagnie n'allait pas ajuster ses tarifs à ceux de la centrale municipale. Elle choisit plutôt de livrer une guerre coûteuse à l'entreprise municipale en fournissant de l'électricité à prix fixe, au minimum 75 cents par mois, sans compteurs. C'était inviter les citoyens à se chauffer à l'électricité... et à substituer aux fusibles

de la monnaie de cuivre là où le fusible n'arrivait pas à supporter la charge. Par ces procédés plus ou moins légaux, la compagnie ne cherchait pas le bien de la clientèle, mais une rentabilité factice de son capital financier. Elle augmentait le volume de l'énergie distribuée et supposément payée pour protéger la valeur de ses titres en bourse. Ainsi, même si la clientèle diminuait, les ventes pouvaient augmenter quand même et les cours boursiers prendre de la valeur. La compagnie avait espéré que l'entreprise municipale pourrait l'imiter et s'engager dans une compétition coûteuse et ruineuse. Mais l'entreprise municipale ne perdait pas de vue son objectif à long terme, qui était d'établir à la baisse une structure nouvelle de tarification, motivée par le service du consommateur, et non par le service du capital financier.

Grâce à sa politique d'entreprise, la Cité de Saint-Hyacinthe avait réussi à baisser le tarif de 7,5 à 3,5 cents le kwh pour la première tranche de 60 kwh, et à 1,5 cent pour les unités marginales. C'est à la suite de cette expérience que T.D. Bouchard entreprit une tournée triomphante dans dix-sept villes de la province. Succès éphémère. Sur le coup, le gouvernement Taschereau fit mine de se laisser attendrir et promit une loi cadre qui eût autorisé les municipalités à municipaliser l'électricité. En réalité, le projet fut rédigé de façon à faire obstacle à la municipalisation. Pour endiguer le flot de protestations, M. Taschereau nomma une commission pour étudier la question. Cette Commission recommanda au gouvernement d'accorder à toutes les municipalités des pouvoirs de municipalisation et de leur permettre de se grouper, au besoin, aux fins d'organiser leurs services d'électrification. Mais il manquait aux municipalités une régie dont les membres auraient eu des pouvoirs réels sur les entreprises d'utilité publique. On connaît la suite : toute l'affaire fut prise en délibéré jusqu'aux années de guerre.

Il serait opportun de poursuivre des recherches sur les autres expériences municipales. Que sait-on, en effet, de Sherbrooke, de Drummondville, ou d'autres semblables? La Cité de Montréal s'est montrée réfractaire à toute initiative de municipalisation, et de façon astucieuse. On a quand même soulevé la question de l'électricité, à l'Hôtel de Ville, relatent les journaux à l'automne de 1934. Le Conseil de ville aurait même demandé une enquête, mais en plaçant cette enquête sous l'égide de la Commission Stevens sur les écarts de prix. Question idiote! s'écrie l'échevin Trépanier, car nous avons déjà la Commission Lapointe. Question pertinente, selon Camilien Houde, car il y a discrimination de prix. La Commission Stevens, voilà l'instrument d'enquête. Qu'on s'en serve, dit Camilien Houde.

De toute façon, on esquivait la question cruciale que soulevaient T.D. Bouchard et Philippe Hamel, à savoir qu'on pouvait établir la preuve du coût réel de l'électricité en organisant des centrales municipales. T.D. Bouchard, notamment, n'en démord pas : l'entreprise municipale doit avoir vertu de démonstration et d'entraînement. Ce que certaines municipalités de la province de Québec avaient démontré incomplètement et imparfaitement, les réalisations de la Tennessee Valley Authority, sous Roosevelt, aux États-Unis, le démontraient parfaitement. On cite abondamment les tarifs d'un village du Tennessee : 3 cents pour les cinquante

premiers kwh, 2 cents pour les cent-cinquante suivants, etc, une échelle qui ressemble à notre tarification récente.

[...]

5. LE SCANDALE DE LA BEAUHARNOIS POWER

Parmi toutes les «affaires de la Beauharnois» qui mettent en question cette compagnie, soit par rapport au pouvoir judiciaire soit par rapport au pouvoir législatif, il y eut celle qu'on nomme le «scandale de la Beauharnois», au début des années 1930, et où se trouvèrent impliquées la Beauharnois Power Company, à charte provinciale, et la Beauharnois Power Corporation, société de gestion à charte fédérale, celle-ci se mêlant de renflouer la caisse électorale des libéraux à la fin des années 1920. Le scandale éclate, comme il se doit, sous les Conservateurs en 1930 et 1931. S'il faut parler ici de ce célèbre scandale, c'est qu'il illustre bien la primauté du profit sur le service ou l'utilité publique et qu'il montre bien aussi que cette opposition profit-service est le nœud de la question de l'électricité, envisagée dans l'optique Hamel-Bouchard.

Le scandale de la Beauharnois Power est attaché à l'histoire même de cette compagnie. Il en découle en effet de façon tout à fait naturelle. Pour les fins du présent récit, disons que l'histoire se déroule en deux étapes, l'année 1927 jouant un rôle de charnière.

Les années 1902 à 1927 furent les années de formation et de développement de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, compagnie à charte provinciale constituée par les héritiers de la famille Robert. Ceux-ci transfèrent leurs droits à la compagnie dont ils étaient alors les seuls propriétaires. On ne sait pas grand chose de cette compagnie, sauf qu'elle possédait le droit de détourner 1 050 pieds cubes d'eau par seconde d'un fleuve considéré d'utilité publique. Une dispute s'engagea assez tôt entre la compagnie et le gouvernement fédéral, mais, en 1910, un décret établit les droits de la compagnie. Par la suite, s'autorisant de son privilège judiciairement acquis, la compagnie demanda au gouvernement fédéral l'autorisation de détourner 40 000 pieds cubes d'eau par seconde. La demande fut d'abord rejetée, mais subséquemment acceptée, en 1927. Ce fut le point tournant de la seconde étape de l'histoire. En 1927, la compagnie, jusque là propriété des héritiers Robert, passe à R.O. Sweezy, qui en achète les actions à titre individuel. Mais M. Sweezy étant un financier, l'histoire de la compagnie, jusque là relativement petite, glisse dans l'univers de la finance. M. Sweezy joue son rôle d'intermédiaire.

Qu'on en juge. Au printemps de 1927, M. Sweezy, dans une lettre à M. Aldéric Raymond, de Montréal, lui fait état d'un projet d'envergure, soit celui de développer un million de chevaux-vapeur, à condition de construire un canal de dérivation sur la rive sud et d'y détourner un volume d'eau autrement plus important qu'autrefois, soit 75 000 pieds cubes par seconde sur une dénivellation de 75 pieds. M. Sweezy dit n'être pas le seul, non plus que le principal intéressé. Projet ambitieux, à ce stade de l'histoire. Projet intéressant et révélateur également, si l'on s'arrête aux conditions de la transaction. Car il faudra, selon M. Sweezy :

1. Entrer en possession des droits déjà acquis par les Robert, soit ceux de détourner 40 000 pieds cubes d'eau par seconde et d'exproprier les terrains nécessaires à l'exécution des travaux.
2. Acquérir de nouveaux droits et établir de nouvelles conditions jugées essentielles au succès du projet par les nouveaux acquéreurs. Il faudrait au minimum :
 - a) acquérir le contrôle de la St. Lawrence Waterways & Power Company (c'était presque fait à l'époque)
 - b) adjoindre au syndicat deux ou trois nouveaux membres qui y contribueraient financièrement et politiquement
 - c) s'assurer le patronage de sociétés américaines qui pourraient participer au capital et acheter de l'énergie pour des fins industrielles, et
 - d) exporter une certaine quantité d'énergie en Ontario.

La nouvelle compagnie issue de cette entreprise s'adresserait d'abord au gouvernement provincial. Elle devrait obtenir ensuite que le gouvernement fédéral lui assure la jouissance de tous les privilèges qui lui auraient été concédés par le gouvernement provincial. Par un arrêté ministériel en date du 8 mars 1929, le gouvernement fédéral autorisa en effet le détournement de 40 000 pieds cubes d'eau à la seconde (C.P. 422). Aussitôt que la Beauharnois Light, Heat & Power Company eût obtenu l'approbation de ses plans, une société subsidiaire naquit, la Beauharnois Light, Heat & Power Corporation, Limited, par l'opération de Newman, Sweezy & Company et de la Dominion Securities Corporation, Limited, maisons de courtage dont les méthodes s'harmonisaient bien à l'orchestration capitaliste de l'époque. De cette astucieuse innovation résulta un tripotage coûteux dont le coût allait s'ajouter insidieusement au coût réel de l'électricité. Avec la Beauharnois Power Corporation, on ne vendait plus des valeurs actuelles, mais des valeurs anticipées et pour longtemps escomptées. Cela fit dire à un observateur qu'on était en train de vendre des espérances, dont l'espérance fondamentale que tout le débit du fleuve devînt éventuellement propriété de la compagnie.

Des retombées financières, on a estimé que la caisse électorale du Parti libéral fédéral recueillit 750 000 dollars environ. Cela fit scandale et contribua à sensibiliser la population à la question de l'électricité.

6. CONCLUSION: L'ÉLECTRICITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

L'acuité de la question de l'électricité, qui a tourmenté tant d'honnêtes citoyens durant la crise des années 1930, découle de l'importance de l'électricité comme source d'énergie dans une province qui, à l'âge proto-électrique, avait subi tous les désavantages inhérents au manque de charbonnages. L'avènement d'une nouvelle technologie qui privilégiait l'électricité était censé modifier le destin économique de la province de Québec, la mieux dotée de toutes en sites hydro-électriques. Géographiquement, bien sûr, la province réalisait la condition essentielle à la promotion industrielle: elle était déjà grande productrice d'électricité. Mais elle était institutionnellement mal préparée. L'humeur de l'histoire a voulu

que cette source d'utilité publique fût captée par un type d'entreprise voué à la fructification monopolistique du capital financier plutôt qu'à la promotion des hommes. Les puissances anonymes au service du capital ont trouvé au Québec une docilité politique et une malléabilité favorables à leur enrichissement. Elles ont su les exploiter à bon escient, selon les méthodes déjà éprouvées aux États-Unis.

Cette critique n'implique pas que les compagnies d'électricité n'aient rien fait pour le développement économique de la province de Québec, mais elle invite à regarder de plus près comment ces compagnies ont procédé de façon discriminatoire en favorisant plus particulièrement la Mauricie, par exemple, ou en accordant généralement, en Mauricie ou ailleurs, des tarifs préférentiels aux entreprises commercialement, techniquement ou financièrement liées aux États-Unis, notamment dans le domaine de l'extraction. Pendant qu'elles répandaient leurs bienfaits en certaines régions, elles n'en consacraient pas moins d'effort à maintenir leurs positions monopolistiques dans les cités et villes. Elles écrémèrent ainsi le consommateur domestique, commercial et industriel, retardant l'amélioration du niveau de vie de la population ouvrière et rendant très difficile l'implantation de la petite et moyenne industrie en dehors du plateau laurentien. Enfin, les pratiques monopolistiques des compagnies d'électricité les ont amené à négliger les régions rurales, de plus faible rentabilité.

Pour conserver leur monopole, ces coalitions financières ont combattu sauvagement toute entreprise municipale d'électricité et ont répandu une propagande insidieuse contre la régie d'État, en dépit du succès incontestable de celle de l'Ontario. Cette propagande fut orchestrée en haut lieu, comme l'ont clairement révélé les rapports d'enquête de la Federal Trade Commission des États-Unis. D'anciens employés de la Shawinigan, aujourd'hui à la retraite, nous disent qu'ils ont dû, à la radio, dans des conférences, et dans les journaux, vanter les beautés de l'entreprise privée et brandir l'épouvantail de l'entreprise publique au moyen d'une littérature toute préparée par le «bureau central», disent-ils, mais qu'on retrouve en substance dans les documents de la Federal Trade Commission, sauf certaines adaptations appropriées à la Province de Québec⁶.

L'autre cause que les coalitions financières s'appliquent à défendre, c'est celle des liens avec les États-Unis. Il faut ici s'assurer que la province de Québec se

6. Voici un exemple du cuit et de l'apprêté. Au lendemain du lancement de la Ligue des Consommateurs d'électricité au début des années 1930, il s'est trouvé un écrivain, qui se donnait pour économiste, pour publier dans *La Presse* des mises en garde sous la rubrique: Le Problème de l'électricité. Le premier article s'intitulait: «La Doctrine». Trois jours plus tard, l'auteur, qui signe J.L. Blanchard, publie le deuxième article en page éditoriale, article qu'il intitule drôlement: «Le Municipalisme». Il s'agit d'une nouvelle espèce de «d'isme» qui mène au socialisme d'État qui à son tour, mène au communisme. Comme on pouvait s'y attendre, cet écrivain, s'adressant à des lecteurs québécois, se fait moine prédicateur et en appelle au pape. Quelle est «en cette matière, la doctrine de l'Église catholique?», se demande le défenseur de l'entreprise privée. Les compagnies d'électricité «qui desservent la province de Québec répondent à ce qu'on attend d'elles» Sans le vouloir peut-être, les municipalistes «favorisent la propagation d'une théorie en soi condamnable et condamnée. Ainsi, sous le couvert du municipalisme, les forces du mal entraînent les États, les provinces, les villes même, à se substituer aux particuliers dans les fonctions qui, selon l'enseignement de l'Église catholique, toujours d'après notre économiste, relèvent de l'entreprise privée».

comporte en annexe docile de l'industrialisme américain. La Beauharnois Power Corporation en avait fait une condition importante de son succès. Au Québec, quand on construit une centrale hydro-électrique, il faut que le voisin y trouve son profit, aujourd'hui comme hier. Ce n'était pas un hasard qu'on voulût absolument mêler des intérêts américains aux affaires de la Beauharnois. C'était la consigne générale des grandes coalitions de s'emparer du nord canadien, et pas seulement québécois. Si nous voulons éclairer l'origine de nos trames nord-américaines, il nous faudra réfléchir un peu plus à cette déclaration de F.D. Roosevelt, qui, pour avoir été ignorée des journalistes (sauf ceux du *Devoir*, 19 août 1938), n'en demeure pas moins vivante et pertinente :

«S'il vous était donné de fouiller certains dossiers de mon gouvernement, vous découvririez que presque toutes les entreprises d'énergie électrique, à l'exception de l'Hydro d'Ontario, sont alliées ou tributaires d'un seul groupe des États-Unis qui s'entoure comme il convient de toute une pénombre d'alliés, d'affiliés, de satellites. Aux premiers stades du développement des ressources naturelles de ce continent, la chose était normale. Depuis quelques années, cependant, nous nous sommes rendu compte de ce que représente pour le public, pour chaque homme et pour chaque femme, pour les industriels, gros ou petits, et pour le gouvernement lui-même, la possession par un groupe du droit de disposer de la richesse qui nous avait été départie collectivement par la nature...»

Tant de conditions à réaliser, tant de compromis à négocier, tant de fidélités politiques à s'assurer, exigeait évidemment une présence politique dans les conseils d'administration des pluri-nationales de l'époque. L.A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, remplissait fort bien ce rôle. De combien de sociétés anonymes n'était-il pas administrateur? À ses adversaires qui lui reprochaient de s'exposer ainsi aux conflits d'intérêt, il répondait de façon chevaleresque : «j'ai beau fouiller les statuts, je n'en trouve aucun qui me l'interdise». Puis il ajoutait miséricordieusement : «et pourquoi pas penser tout de suite à nous assurer une vieillesse un peu confortable?». Eh bien! c'est le moment de citer l'Ecclésiaste (Jérémie 31 :29):

«Les pères ont mangé des raisins verts
Les dents des fils sont agacées».